



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 mars 2024

Résolutions de M. Johann Dupuis et de Mme Manon Zecca du 16 mai 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation : « Fermeture définitive du Répit : quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 mai 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis « Fermeture définitive du Répit : quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence ? », le Conseil communal a adopté les deux résolutions suivantes :

Rappel de la résolution n°1 de M. Johann Dupuis, et réponse de la Municipalité

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir l'ouverture prochaine d'un ou de nouveau lieu(x) d'hébergement d'urgence au moins équivalent dans l'offre à celui du Répit. »

Suite à l'annonce de la fermeture définitive du Répit, qui offrait 100 places d'accueil de nuit durant les mois d'hiver, par la Fondation Mère Sofia, fin avril 2023, la Ville de Lausanne a rapidement cherché des alternatives. Le 20 novembre 2023, 50 places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, dont la capacité a pu être augmentée à 60 dès la mi-décembre. Dès le 1^{er} mars 2024, ce sont 42 places supplémentaires qui seront proposées dans un nouveau bâtiment à l'Avenue Tivoli.

Rappel de la résolution n°2 de Mme Manon Zecca, et réponse de la Municipalité

« Le conseil communal souhaite que la municipalité développe son offre d'hébergement et d'accueil d'urgence, tout en le pérennisant à l'année, s'assure que le personnel y exerçant soit formé et bénéficie de bonnes conditions de travail. »

Le développement de l'offre d'hébergement d'urgence est présenté par la Municipalité dans le rapport-préavis N° 2023/64 « Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois ; vision et développement » ; l'annualisation de l'offre est un objectif de la stratégie. Dès mars 2024,



235 places seront proposées à l'année, et sur le moyen terme l'offre devrait s'établir à 250-290 places, aussi bien en été qu'en hiver.

Garantir de bonnes conditions de travail au personnel exerçant dans le dispositif est très important pour la Municipalité. Une partie importante des places du dispositif (75%) est gérée directement par la Ville et par son personnel ; pour les structures gérées par des associations (Sleep-In et La Marmotte), une attention est portée aux conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs, à la fois dans la mise en places des conventions, mais également dans les contacts étroits et réguliers avec nos partenaires.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter